

Appel pour un nouveau contrat social et solidaire

Plan de relance: ignorer ou réinventer l'association ?

Texte collectif

Le nombre d'associations et de personnes qui s'y impliquent a connu un essor impressionnant au cours des dernières décennies : 700 000 en 1990 avec 8 millions de bénévoles ; 1,5 million pour 22 millions de bénévoles aujourd'hui, avec 1,8 million de salariés. Cependant, ce phénomène majeur n'a pas été pris en compte à sa juste valeur. Pour l'État, les associations ont souvent été réduites à des prestataires au rabais, encouragées à se moderniser en se convertissant au management moderne ou encore invitées à se rapprocher des grands groupes et à opter pour le mécénat.

La période marque l'échec d'une telle stratégie. La néophilanthropie et l'alignement sur les entreprises ne sont pas à la hauteur des enjeux sociaux, environnementaux et démocratiques qui sont désormais les nôtres. Les émergences solidaires d'aujourd'hui peuvent être mises en danger demain si elles sont délaissées, alors que le monde du futur en aura plus que jamais besoin. Le poids des lobbies est tel qu'il peut maintenir dans l'invisibilité toutes ces actions modestes mais essentielles. Alors que de nombreuses entreprises vont être renflouées – 7 milliards d'euros pour Air France, pour ne prendre qu'un cas –, l'heure n'est pas à l'attribution de quelques miettes pour les associations. C'est un plan de grande ampleur que réclament celles-ci.

Dans l'action sociale, la volonté d'un essor rapide de l'emploi a entraîné une concentration des moyens sur les services de l'ordre du matériel et du confort (ménage, repassage, entretien du domicile...), destinés à des clients aux revenus moyens et élevés. Parallèlement, des services aux personnes plus relationnels restaient largement insuffisants bien que cruciaux, puisqu'ils répondent à des besoins liés à la situation familiale (aide familiale, garde d'enfant...) ou à une situation de dépendance (personnes âgées, malades ou privées d'autonomie), si bien qu'on peut les définir comme des services de base, par opposition à des services de confort. Un modèle plus équilibré de développement des services suppose de donner la priorité désormais à ces services durables, essentiels pour la qualité de la vie et produisant des bénéfices pour la collectivité. En rompant avec le dumping social et la baisse du coût salarial qui ont été les leviers trop utilisés jusqu'ici dans les services à la personne, il est possible d'initier une politique d'amélioration de la vie quotidienne qui repose sur l'accessibilité pour tous aux services de base. On sait que la garde d'enfant peut diminuer les inégalités entre hommes et femmes. De même, l'aide à domicile des personnes les plus âgées, au-delà des économies qu'elle procure à la collectivité en évitant des placements hospitaliers, peut permettre aux personnes dépendantes de maintenir des liens avec leur entourage en continuant à vivre à leur domicile.

**1,4
MILLIARD
C'EST, EN EUROS,
L'ESTIMATION
DES PERTES DES
ASSOCIATIONS ENTRE
MI-MARS ET DÉBUT
AVRIL.**

Le repérage précis des initiatives locales et des fragilisations qu'elles subissent en ce moment est une autre urgence. Des données sur celles-ci peuvent être réunies grâce aux fédérations et aux regroupements, mais il est également nécessaire de structurer la remontée d'informations pour celles qui n'ont pas ces relais. Le soutien au monde associatif suppose aussi que les solidarités soient plus actives en son sein entre grandes associations, déjà largement partenaires des collectivités publiques, et associations petites et moyennes. Après avoir garanti la pérennité de ces initiatives menacées, il est ensuite envisageable de réorienter leur rapport aux partenaires. En plus des subventions, dont la pleine légitimité a été réaffirmée dans la loi, la commande publique peut être dirigée vers l'offre locale, ce qui est possible juridiquement mais rendu trop souvent difficile pour des raisons de complexité technique. Un véritable travail sur ce thème est à structurer entre juristes, associations

d'élus et responsables associatifs. Les associations plus informelles, dans les rares occasions où elles ont été prises en compte, ont été réduites à un capitalisme aux pieds nus qui pourrait se formaliser grâce à l'attribution de microcrédits individuels. Il convient de ne pas céder à cette vision superficielle et de tirer parti des expériences des pays du Sud. En Amérique latine, économistes et sociologues, détaillant les figures de l'économie informelle, ont montré qu'il s'agissait avant tout d'une économie populaire, contenant des aspects marchands, mais aussi faite de relations familiales et réciproques, tout en mobilisant des formes de redistribution publique. Cette mise au jour de l'hybridation des ressources est décisive pour trouver des modes d'institutionnalisation qui ne rabattent pas ces activités sur la seule dimension marchande.

Des politiques innovantes apparaissent en Europe, depuis le municipalisme en Espagne jusqu'au plan de relance régénératif de l'environnement et redistributif des ressources à Amsterdam. Elles peuvent fournir des inspirations pour une reconstruction originale en France. Au total, un appui approprié aux associations suppose une méthode originale, non pas des politiques descendantes qui s'appliquent de manière standardisée, mais des politiques ascendantes qui supposent autant une volonté générale qu'une concertation respectueuse de la diversité des activités et des territoires. L'attente n'est pas celle d'une relance classique, mais celle d'une relance qui soit le vecteur d'une nouvelle action publique, émanant de la coconstruction entre réseaux associatifs et pouvoirs publics. Cette coopération ne sera pas exempte de controverses et de conflits, mais ceux-ci ne sont pas à éluder, ils seront les signes d'une vitalité démocratique retrouvée. En sortant du mépris vis-à-vis du monde associatif, en élaborant des complémentarités inédites entre celui-ci et le service public, nous pouvons ouvrir à un nouveau contrat social pour le XXI^e siècle. ●

Premiers signataires :

Laville Jean-Louis, sociologue, auteur de *Réinventer l'association* (Desclée de Brouwer) ; **Saddier Jérôme**, président d'ESS France ; **Abonneau Gérard**, Fédération française des maisons des jeunes et de la culture (FFMJC) ; **Bailly Alexandre**, **Orchamp Carole**, Réseau national des maisons des associations (RNMA) ; **Bocquet Jean-Michel**, Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) ; **Bonnet Oulaldj Emmanuelle et Martins Viana Lydia**, Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT) ; **Bréaud Clotilde**, Comité national de liaison des régies de quartier et de territoire (CNLRQ) ; **Cervera Melaine**, Association de promotion des expérimentations sociales (Apex) ; **Colers Patricia, Combes Josette**, Mouvement pour l'économie solidaire (MES) ; **Devoque Anne-Claire**, Cnajep ; **Doutreligne Patrick**, président de l'Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux (Unioopss) ; **Dussert Nadine**, Union nationale pour l'habitat des jeunes (Unhaj) ; **Guéguen Florent**, Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) ; **Harster Anne-Marie**, Solidarité laïque ; **Jezequel Michel**, Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Bretagne (Cress Bretagne) ; **Lamy Christian**, réseaux des Cafés culturels et associatifs ; **De Larminat Luc**, Opale ; **Mostefaoui Fatima**, Collectif des femmes des quartiers populaires ; **Rouby Gilles**, Collectif des associations citoyennes (CAC) ; **Thomas Stéphanie**, présidente de l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles (Ufisc) ; **Sue Roger**, sociologue, Mouvement associatif ; **Andriot Patricia**, Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) ; **Autain Clémentine**, députée ; **Bucolo Elisabetta**, sociologue, Cnam ; **Carrel Marion**, sociologue, université de Lille ; **Dacheux Éric**, professeur en communication, université de Clermont-Ferrand ; **Delvalard Hervé**, sociologue, université Marne-la-Vallée ; **Duverger Timothée**, enseignant associé à Sciences-Po Bordeaux ; **El Haïry Sarah**, députée ; **Eynaud Philippe**, professeur de gestion, Paris-I ; **Gardin Laurent**, sociologue, université polytechnique Hauts-de-France ; **Gianfaldoni Patrick**, économiste, Avignon université ; **Gleyze Jean-Luc**, président du département de la Gironde et président de Solutions solidaires ; **Gobert Marie-Jeanne**, conseillère municipale de Caen ; **Guérin Isabelle**, membre de la School in Social Scienced, Institute for Advanced Study (Princeton) ; **Hillenkamp Isabelle**, chercheuse à l'Institut de recherche pour le développement ; **Juanico Régis**, député ; **Leproust Gilles**, maire d'Allonnes, conseiller départemental de la Sarthe ; **Lhuillier Vincent**, économiste, université de Lorraine ; **Richez-Battesti Nadine**, économiste, Aix-Marseille université ; **Riot-Sarcey Michèle**, historienne, Paris-VIII ; **Salmon Anne**, professeur de sociologie, Cnam ; **Stoessel-Ritz Josiane**, sociologue, université de Haute-Alsace ; **Talpin Julien**, sociologue, CNRS.

Signez l'appel par mail à seminarcolloque@gmail.com